

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR : toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 octobre 2018, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, sur le projet de concession de la plage naturelle des Charmettes sur le territoire de la commune de Six-Fours-les-Plages.

Le projet de concession, d'une durée de 12 ans, d'une superficie de 7 186 m² et d'un linéaire de 171 m, prévoit l'installation de cinq zones spécifiques : une zone d'échouage, un poste de secours et trois zones dédiées à l'accès des personnes à mobilité réduite. Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **19 novembre 2018 au 19 décembre 2018** dans les lieux ci-dessous :

- **Mairie de Six-Fours-les-Plages**
2 Place du 18 Juin 1940, 83140 Six-Fours-les-Plages
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**
Le Vecteur - 107 boulevard Henri Fabre
83041 Toulon cedex 09
Lundi au vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 17 h.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie - 2 Place du 18 juin 1940 - 83140 Six-Fours-les-Plages ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Bernard ALTENBACH, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences
- **Mairie de Six-Fours-les-Plages**
Lundi 19 novembre 2018 : 9 h - 12 h
Mercredi 28 novembre 2018 : 13 h 30 - 16 h 30
Mardi 4 décembre 2018 : 9 h - 12 h
Jeudi 13 décembre 2018 : 13 h 30 - 16 h 30
- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**
Lundi 17 décembre 2018 : 9 h - 12 h.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service domaine public maritime et environnement marin, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie de Six-Fours-les-Plages, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var accordera ou refusera la concession de plage à la Métropole Toulon Provence Méditerranée par arrêté préfectoral. 132181



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 octobre 2018, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, sur le projet de concession de la plage naturelle du Cros sur le territoire de la commune de Six-Fours-les-Plages.

Le projet de concession, d'une durée de 12 ans, d'une superficie de 4 384 m² et d'un linéaire de 370 m, ne comprend aucun lot de plage mais une zone spécifique pour l'accès des engins de plage. Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **19 novembre 2018 au 19 décembre 2018** dans les lieux ci-dessous :

- **Mairie de Six-Fours-les-Plages**
2 Place du 18 juin 1940
83140 Six-Fours-les-Plages
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**
Le Vecteur - 107 boulevard Henri Fabre
83041 Toulon cedex 09
Lundi au vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 17 h.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie - 2 Place du 18 juin 1940 - 83140 Six-Fours-les-Plages ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Bernard ALTENBACH, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences
- **Mairie de Six-Fours-les-Plages**
Vendredi 23 novembre 2018 : 13 h 30 - 16 h 30 (services techniques)
Mercredi 28 novembre 2018 : 9 h - 12 h
Jeudi 13 décembre 2018 : 9 h - 12 h
Mercredi 19 décembre 2018 : 13 h 30 - 16 h 30.
- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**
Vendredi 7 décembre 2018 : 9 h - 12 h.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service domaine public maritime et environnement marin, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie de Six-Fours-les-Plages, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var accordera ou refusera la concession de plage à la Métropole Toulon Provence Méditerranée par arrêté préfectoral. 132183



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 18 octobre 2018, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, sur le projet de concession de la plage naturelle de la Coudoulière sur le territoire de la commune de Six-Fours-les-Plages.

Le projet de concession, d'une durée de 12 ans, d'une superficie de 10 791 m² dont 5 353 m² de sable émergé et d'un linéaire de 490 m, prévoit l'installation d'un lot d'exploitation " matelas/parasols " et deux zones spécifiques dédiées à l'accès des personnes à mobilité réduite. Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **19 novembre 2018 au 19 décembre 2018** dans les lieux ci-dessous :

- **Mairie de Six-Fours-les-Plages**
2 Place du 18 juin 1940
83140 Six-Fours-les-Plages
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**
Le Vecteur - 107 boulevard Henri Fabre
83041 Toulon cedex 09
Lundi au vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 17 h.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie - 2 Place du 18 juin 1940 - 83140 Six-Fours-les-Plages ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Bernard ALTENBACH, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences
- **Mairie de Six-Fours-les-Plages**
Lundi 19 novembre 2018 : 13 h 30 - 16 h 30
Vendredi 23 novembre 2018 : 9 h - 12 h (services techniques)
Mardi 4 décembre 2018 : 13 h 30 - 16 h 30
Mercredi 19 décembre 2018 : 9 h - 12 h
- **Métropole Toulon Provence Méditerranée**
Vendredi 7 décembre 2018 : 9 h - 12 h.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service domaine public maritime et environnement marin, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en mairie de Six-Fours-les-Plages, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var accordera ou refusera la concession de plage à la Métropole Toulon Provence Méditerranée par arrêté préfectoral. 132182

COMMUNE DE COTIGNAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est procédé à une enquête publique concernant la révision alléguée n°1 du P.L.U., permettant de faire évoluer le PLU en vigueur sur les objets suivants :

1. Création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée sur le hameau de la Ste Famille afin de permettre son évolution ;
2. Modification des règles applicables aux zones N, UC et UA autour du secteur Lou Calen afin de favoriser son développement touristique ;
3. Modification du Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée du parc photovoltaïque pour accueillir des aérogénérateurs ;
4. Correction et réécriture de certains articles du règlement afin de préciser ou corriger leur application ;
5. Modifications partielles des limites des zones constructibles ;
6. Ajout et modification des patrimoines bâtis.

L'enquête sera ouverte, en Mairie de COTIGNAC, pour une durée de 32,5 jours, du lundi 12 novembre 2018 à 9h au vendredi 14 décembre 2018 à 12h.

Les pièces du dossier seront consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- à la Mairie de Cotignac, Place de la Mairie, au service Urbanisme, aux horaires suivants :
- Le(s) lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09 heures à 12 heures ;
- Le mercredi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;
- A l'exception des week-ends et des jours fériés ;
- sur le site internet de la commune <http://mairiecotignac.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, éventuellement, ses observations, propositions et contrepropositions sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur ou les adresser au Commissaire Enquêteur :

par correspondance à l'adresse suivante qui les visera et les annexera au dit registre :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Cotignac
Place de la Mairie, 83570 COTIGNAC**

par voie électronique, au courriel suivant : urbanisme@mairiecotignac.fr, en indiquant comme objet «Enquête Publique RA1 PLU» :

Les courriers par envoi postal, avis et courriels réceptionnés après 12h00, le vendredi 14 décembre 2018, ne seront pas examinés.

Monsieur André LALOYLAUX, commandant de Police honoraire (e.r) ; conseiller municipal à Seillons Source d'Argens (83470) a été désigné, en qualité de Commissaire Enquêteur, le 28.09.2018, par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Cotignac, salle du conseil municipal :

- **Lundi 12 novembre de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 20 novembre de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 28 novembre de 09h00 à 12h00**
- **Vendredi 07 décembre de 09h00 à 12 h00**
- **Vendredi 14 décembre de 09h00 à 12 h00.**

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées en mairie, au service Urbanisme. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en Mairie - Service Urbanisme, pendant la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture indiquées ci-dessus.

Toute information relative à cette enquête publique peut être demandée par écrit auprès de Monsieur Jean-Pierre VERAN, Maire de la commune de Cotignac, Place de la Mairie, 83570 Cotignac, en tant qu'autorité responsable du projet.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête. Cet avis sera affiché, notamment en Mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la Commune de COTIGNAC. Il sera également publié sur le site Internet de la commune <http://mairiecotignac.fr/>

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision alléguée n°1 du P.L.U. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et l'Avis des Personnes Publiques Associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de la révision alléguée n°1 du P.L.U., en vue de cette approbation.

Une copie du rapport et des conclusions seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture et en Mairie, auprès du service Urbanisme.

L'avis d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet de la commune <http://mairiecotignac.fr/>